

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 22 juillet 2024
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	E	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Eric Vallier	P		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoir :

- Patrick Beaufiles donne pouvoir à Daniel Martin
- Franck Beaume donne pouvoir à Eric Vallier

Public : personne

Début de la réunion : 20h40

Fin de la réunion : 22h30

Le conseil municipal débute :

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2024 est lu en début de séance pour approbation.

Vote : 6 pour

Abstention : Patrick Beaufiles et Franck Beaume (absents excusés)

Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 10 juin 2024

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Vente parcelle rue des Sabotiers – délibération déjà adoptée
- 2 – Etat d’assiette O.N.F.
- 3 – Convention alpage Charbonnier
- 4 – Devis électricité cabane Chanas
- 5 – Devis branchement d’eau maraîcher
- 6 – Poursuite vidéo surveillance
- 7 – Prescription P.L.U.

Divers

1 - Vente parcelle rue des Sabotiers – délibération déjà adoptée

Voir PV du CM du 12 avril 2024, délibération 6.

2 - Etat d’assiette O.N.F.

Dossier suivi par Daniel Martin

Concernant les coupes à asseoir en 2025, l’O.N.F. nous soumet pour les parcelles 28 et 42, 1 100 m³ de sapins et 130 m³ de feuillus.

Le conseil municipal approuve l’état d’assiette des coupes de l’année 2025.

Délibération adoptée à l’unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3 - Convention alpage Charbonnier

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

La convention est renouvelable tous les ans et suite aux travaux faits, le loyer est proposé à 1 000 €/an (500 € pour le loyer et 500 € pour les travaux comme convenu avec l’alpagiste pour une durée de 5 ans.

Adoptée à l’unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer la convention.

4 - Devis électricité cabane Chanas

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Un devis de réhabilitation de la cabane de La Chanas est présenté pour 2 007,97 € HT

Adoptée à l'unanimité. Le CM charge et autorise M. le Maire à signer le devis.

5 – Devis branchement d'eau maraîcher

Dossier suivi par Daniel Martin

Un devis de 13 847,90 € HT concernant le branchement d'eau pour un linéaire de 300 m au pied du Tracol est présenté, le conseil donne son accord pour les travaux si le maraîcher prend tout en charge comme tous branchements particuliers.

Adoptée à l'unanimité.

6 – Poursuite vidéo surveillance

Dossier suivi par Jean-Noël Bouvier

Suite à diverses dégradations, notamment des nouvelles toilettes publiques, la question de mettre en place une vidéosurveillance s'est posée :

Doit-on surveiller le parking des campings, les WC, l'aire de jeux pour enfants, les poubelles, le foyer multi activités (où il existe déjà une caméra mais uniquement pour voir l'évolution de la neige pour le déneigement), dans les bâtiments communaux (ou alarme...) ?

Une première enveloppe de 5 000 € (matériel et travail des employés communaux) est proposée, avec une subvention potentielle.

Doit-on continuer ce dossier ?

La majorité est pour continuer les investigations.

7 – Prescription P.L.U.

Lecture faite par Monsieur le Maire de la délibération (document disponible en mairie).

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prescrire l'élaboration du PLU
- De mener la procédure selon le cadre défini par le code de l'urbanisme concernant l'association et la consultation des personnes publiques,
- De fixer les modalités de concertation prévues par le code de l'urbanisme,
- De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU,
- De solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à l'élaboration, conformément au code de l'urbanisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Divers

Coupe affouagère 2024

Coupe tardive car bois éparpillé et difficultés à trouver un bucheron.

Barrières

Suite à la rave party, des barrières vont être posées dès à présent, d'autant qu'une autre rave party devrait se dérouler dans le sud Isère (lieu non déterminé). Les gendarmes suivent l'affaire.

Mise en place de l'autostop

La CCT fera à l'automne une présentation sur le dossier.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil municipal le lundi 26 août à 20h30 dans la salle du Conseil municipal.
(Date reportée au moment de l'élaboration de ce PV)

Compte-rendu

Établi par Marie-Pierre Joubert et Jacqueline Bonato

Validé au Conseil municipal du 11 octobre 2024

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).